

Newsletter – Mars 2026

Le printemps arrive, les bons conseils aussi !

L'hiver est passé, et laisse place au printemps. Avec le printemps arrive également la statistique policière de la criminalité (SPC) pour l'année 2025. En nous appuyant sur les chiffres de la criminalité, nous constatons une légère hausse des infractions contre le patrimoine, plus particulièrement des cambriolages, qui est l'objet du premier article. Concernant les données sur la circulation routière, une augmentation des accidents de la route a été constatée par rapport à l'année 2024. Le deuxième article présente donc la bonne conduite à adopter si vous en êtes témoin. Bien que la cybercriminalité soit en légère baisse, les délits de pornographie illégale sont en nette augmentation. Le troisième article traite donc de la pornographie d'un point de vue légal. Enfin, pour terminer sur une note plus légère, le printemps est synonyme de beau temps. Certaines personnes en profiteront pour faire décoller leur drone personnel. Le dernier article traite des règles pour piloter un drone en toute sécurité en Suisse.

Comment se protéger contre les cambriolages ?

Les cambrioleurs cherchent à prendre le moins de risques possibles. Ils regardent, par exemple, si le logement est vide, s'il existe des points d'accès cachés des passants ou bien si le logement est muni d'une alarme. Ainsi, il existe trois niveaux de protection contre les cambriolages : les mesures comportementales (éclairer l'extérieur à l'aide d'un détecteur de mouvement, avoir des bonnes relations de voisinage, simuler une présence) ; les mesures mécaniques (renforcer les fenêtres, disposer des serrures sans cylindre apparent) ; les mesures électroniques (système d'alarme, caméras de surveillance, etc.). Il est préférable de commencer par les mesures organisationnelles, puis d'ajouter les mesures mécaniques et enfin électroniques. De plus, lors d'absence prolongée, veillez à ce que votre logement garde un semblant de vie : faire vider la boîte aux lettres, laisser des affaires non-rangées sur le balcon ou ne pas trop dévoiler d'informations sur les réseaux sociaux. Les analyses sécuritaires dispensées par les chargées et chargés de prévention des polices cantonale et communales peuvent vous aiguiller sur tous les points cités plus haut, en identifiant les faiblesses et les améliorations possibles pour votre logement. Vous trouverez dans l'article le lien pour contacter nos chargées et chargés de prévention pour une analyse sécuritaire, ainsi que des conseils concrets pour protéger votre logement.

[Conseils contre les cambriolages](#)

Que faire lorsqu'on est témoin d'un accident de la route ?

Les accidents de la route sont des événements courants. Certains sont plus graves que d'autres, mais dans tous les cas, cet article vous donne les clés pour agir de façon correcte quelle que soit la situation. L'article 128 du Code pénal (CP) et l'article 51 de la Loi sur la circulation routière (LCR) prévoient l'obligation de porter secours en cas d'accident de la route, sans toutefois se mettre en danger soi-même. La méthode ORA (Observer, Réfléchir, Agir), employée par les secouristes, vous permet de savoir comment signaler un accident sans se mettre en danger et/ou causer un suraccident. Lors d'un appel aux urgences, veillez à donner les informations de base comme le lieu précis de l'accident, les circonstances, le nombre de blessées et blessés et leur état éventuel. Sur place, employez la méthode ABCD (Airway, Breathing, Circulation, Défibrillation) pour secourir au mieux la personne inconsciente.

[Comment réagir si je suis témoin d'un accident ?](#)

Pornographie : légalité et interdictions

La démocratisation d'internet rend la fréquentation des sites pour adultes d'autant plus facile, quel que soit l'âge de la consommatrice ou du consommateur, rendant nécessaire un rappel de la loi sur les pratiques interdites en matière de pornographie. L'article 197 du Code pénal encadre l'accès à la pornographie, l'âge minimum requis ainsi que les conditions spécifiques d'accès. Ainsi, cet article mentionne qu'il est interdit de rendre accessible la pornographie aux personnes âgées de moins de 16 ans, qu'il est interdit d'exposer du contenu pornographique sans le consentement de la personne, qu'il est interdit de recruter des mineurs pour produire des films pornographiques, ou encore que tout contenu impliquant des enfants ou des animaux est strictement interdit. Vous trouverez dans l'article dédié un formulaire pour signaler tout cas de pornographie illégale à la police, qui démarre une enquête dès qu'elle en a connaissance. De plus, la Suisse peut poursuivre ses citoyennes et citoyens pour abus d'enfants ou production de pédopornographie même si cela s'est produit à l'étranger.

Pornographie : légalité et interdictions

Quelles règles à respecter pour piloter un drone en Suisse ?

Lorsqu'il fait beau, les gens sortent profiter du soleil. Parmi eux, certaines personnes vont sortir avec leur drone afin de capturer le moment présent, visiter des endroits inaccessibles, et produire des souvenirs pour eux et leurs proches. Toutefois, les drones ne sont pas de simples jouets et sont soumis à des règles clairement édictées par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Il existe deux grandes catégories de drones : la catégorie ouverte et la catégorie spécifique. Les drones de la catégorie ouverte n'ont pas besoin d'autorisation spécifique de l'OFAC pour être utilisés, tandis que les drones de la catégorie spécifique nécessitent une autorisation spécifique de l'OFAC. Celle-ci est requise lorsque les règles applicables à la catégorie ouverte ne s'appliquent pas et que le poids du drone au décollage excède 25 kilogrammes. Néanmoins, les deux catégories suivent certaines règles générales : respecter une distance maximale de 120 mètres de haut ; garder le drone à portée de vue ; se distancer des autres aéronefs ; disposer d'une assurance ; tenir compte de la vie privée ; rester à distance des rassemblements de personnes. Dans notre article, vous trouverez en plus des informations spécifiques aux différentes catégories de drones.

Règles à respecter pour piloter un drone

Tendances sécuritaires

Par rapport au moins de janvier, le mois de février a connu une diminution de presque tous les indicateurs de criminalité, excepté les vols de véhicule/plaque qui ont moyennement augmenté. Les agressions, les escroqueries et les extorsions ont connu une diminution légère, tandis que les cambriolages, la cybercriminalité, les incivilités et les vols (y compris dans un véhicule) ont connu une diminution moyenne.

Statistiques

E-mail d'accompagnement pour les communes / postes de gendarmerie
--

Bonjour,

En ce mois qui est à la fois synonyme de l'arrivée du printemps et placé sous les statistiques de la criminalité et de la circulation, nous avons choisi de traiter de thématiques liées à ces domaines. Pour la criminalité, nous avons souhaité traiter des cambriolages et de la pornographie illégale, car ces deux phénomènes ont connu une augmentation notable en 2025. Pour la circulation routière, nous avons choisi de fournir des conseils sur les bons comportements à adopter si vous êtes témoin d'un accident routier. Le dernier article traite des drones et des règles encadrant leur utilisation, afin de profiter des premiers rayons de soleil du printemps en toute légalité et sécurité.

Ainsi, nous vous invitons à consulter notre site votrepolice.ch pour plus de précisions.

Avec nos meilleures salutations

La Division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise